



Hôtel de ville

Service à la Réussite Educative

16 place de l'Europe

77184 EMERAINVILLE

01-60-05-99-89 ou 90

PRE PAIEMENT

JANVIER 2017

CENTRES DE LOISIRS

A remettre avec votre paiement
au service à la Réussite Educative de la
Mairie principale
aux horaires d'ouverture
ou dans la boîte aux lettres Mairie

**CLOTURE DES
INSCRIPTIONS LE
16 Décembre 2016
à 17 H 30**

NOM de la famille :

Adresse :

1/ NOM et PRENOM de l'enfant :

2/ NOM et PRENOM de l'enfant :

3/ NOM et PRENOM de l'enfant :

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Centre de loisirs concerné :

Jean Jaurés

Malnoue II

Bois d'Emery

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Les mercredis (1/2 journée)		Les mercredis (1/2 journée)		Les mercredis (1/2 journée)	
4 janvier 2017		4 janvier 2017		4 janvier 2017	
11 janvier 2017		11 janvier 2017		11 janvier 2017	
18 janvier 2017		18 janvier 2017		18 janvier 2017	
25 janvier 2017		25 janvier 2017		25 janvier 2017	
Nombre total		Nombre total		Nombre total	
Tarif 2017 de la 1/2 journée		Tarif 2017 de la 1/2 journée		Tarif 2017 de la 1/2 journée	
Total à payer		Total à payer		Total à payer	

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Veillez cocher la case correspondante

Les vacances (journée complète)		Les vacances (journée complète)		Les vacances (journée complète)	

Nombre total		Nombre total		Nombre total	
Tarif 2017 de la journée		Tarif 2017 de la journée		Tarif 2017 de la journée	
TOTAL A PAYER		TOTAL A PAYER		TOTAL A PAYER	

Montant total des mercredis :
Montant total des vacances :
Montant des Avoirs à déduire :
TOTAL GENERAL A REGLER

Fait à Emerainville le
Signature

Toute réservation n'étant pas déposée à la date limite de clôture, la famille doit impérativement contacter la directrice du centre de loisirs concerné

ATTENTION : Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Aucun rappel ne sera effectué

NE PAS FAIRE DE RESERVATION PAR LE PORTAIL SI VOUS LE FAITES PAR ECRIT

Vous pouvez régler en espèce ou en chèque établi à l'ordre de : RREM Régie de regroupement en Mairie principale